

## RÈGLEMENT INTERNE

### 1. Hébergement

Les chambres mises à la disposition des résidents sont partiellement meublées par un lit médical, une armoire intégrée et un réfrigérateur. Le Résident est libre de personnaliser sa chambre à son goût.

Les portes des chambres sont équipées par un système de verrouillage électronique. Lors de son entrée, le Résident (ainsi que sa famille et ses proches) reçoit une clé qui permet d'accéder à la chambre du Résident ainsi qu'à la maison de retraite. Chaque membre de la famille a la possibilité de demander une clé supplémentaire.

L'accès à la maison de retraite avec cette clé est donné de 7h30 à 21h30.

En cas de perte de cette clé, la direction doit être informée immédiatement. Le remplacement de la clé se fait aux frais du résident. La transmission des clés à des tiers n'est autorisée qu'avec un accord préalable écrit de la direction.

La garde des animaux domestiques **n'est pas** autorisée.

Le résident veille à aérer régulièrement sa chambre.

Il est interdit de fumer dans les parties communes de la maison de retraite. Néanmoins, il est permis au Résident de fumer dans sa chambre. Pour des raisons de sécurité, nous le déconseillons malgré tout.

Les périodes de repos sont de 22h00 à 6h00. Il est interdit de perturber la vie communautaire par un bruit excessif, tel que la télévision ou la radio.

Le Résident est tenu de respecter les règles d'hygiène élémentaires.

Les Résidents ont le droit de recevoir des visiteurs à tout moment. Il n'y a pas d'heures de visite fixes. En principe, l'entrée principale est fermée de 21h30 à 07h30. Une entrée tardive est possible si vous utilisez la sonnette à l'entrée principale.

La réception est ouverte du lundi au samedi de 8h00 à 19h00 et le dimanche de 11h00 à 19h00.

Par paiement d'une taxe unique de 50 - euros, un coffre-fort est mis à disposition du Résident pour stocker des objets de valeur. Il est accessible pendant les heures de bureau.

Les places de parking pour les résidents sont gratuitement disponibles. Ceux-ci se trouvent sur le parking du personnel.

## 2. Relation avec le personnel

---

Il est interdit de donner des pourboires ou offrir des cadeaux au personnel. Des services non contractuels ne doivent pas être demandés au personnel. Le personnel est tenu de respecter ces interdictions et de ne pas tenter d'influencer le comportement du résident.

Lors de l'embauche du personnel, le collaborateur a reçu / reçoit un règlement interne. Toute l'équipe aussi que les médecins et les thérapeutes externes sont soumis au secret professionnel.

## 3. Prestations de services

---

### a. Repas

Trois repas sont servis tous les jours à la salle à manger située au 2ème étage. Sur demande, il est possible de servir des repas diététiques. En cas de maladie ou sur demande, les repas peuvent être servis dans la chambre.

Heures de repas	
<b>Petit-déjeuner</b>	7h30 à 9h30
<b>Déjeuner</b>	12h00
<b>Dîner</b>	17h45 à 19h00

La cafétéria est ouverte tous les jours jusqu'à 18h00.

Notre foyer de jour « Uucht » est ouvert de 7h30 à 21h00.

### b. Entretien et nettoyage des chambres

Les chambres (y compris la salle de bain) sont nettoyées quotidiennement et en cas de besoin par notre personnel de nettoyage. Un nettoyage à fond se fait une fois par semaine.

Les draps (propriété de la maison) sont changés régulièrement et en tout cas une fois toutes les deux semaines.

### **c. Vêtements personnels**

Les Résidents ont plusieurs possibilités de laver leurs vêtements :

- par la famille.
- La maison de retraite met à la disposition aux résidents une machine à laver, un sèche-linge et une planche à repasser (1<sup>er</sup> + 2<sup>ème</sup> + 5<sup>ème</sup> étage).

- Blanchisserie externe (Haushëllef)

Nous attirons votre attention sur le fait que la direction de la maison de retraite décline toute responsabilité pour le linge perdu ou endommagé par la blanchisserie externe !

### **d. Soins**

Le prestataire a la possibilité de décider d'une éventuelle hospitalisation en cas de maladie ou d'une urgence. Le résident a le droit de conserver les médicaments lui-même. Il peut également charger la maison de retraite de gérer ses médicaments. De plus, un(e) infirmier(e) est présent(e) 24/24 heures et peut être contacté en cas de problèmes.

### **e. Questions administratives**

En cas de problèmes et / ou de questions l'administration se tient à votre disposition.

En cas de modifications de ce règlement interne, nous nous engageons à les communiquer immédiatement à chaque résident.